

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > La parole à ... Lucie Gérardy
- > Rencontre des CeM. Liège et son tram à l'honneur
- > La Semaine de la Mobilité sera celle de tous les défis
- > Les piétons en Région de Bruxelles-Capitale
- > Deux nouveaux points vélo en Wallonie
- > Des lignes de bus accessibles
- > Diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail : quatrième édition
- > Quel avenir pour le stationnement alterné ?

> sommaire

SPW | Éditions

Mobilité



Wallonie



Liège: Fragnée - Source : SPW-DCO1

> La parole à ...

Lucie Gérardy, ingénieur à la Direction des routes de Liège du SPW et CeM

Dès l'achèvement de mes études d'ingénieur civil des constructions en 2009, j'ai démarré ma carrière à la direction des Routes de Liège, ce qui m'a semblé être une opportunité pour aborder les différentes facettes du métier de gestionnaire de projets. Comme j'ai toujours apprécié les problématiques liées à l'urbanisme et la mobilité, ma chère collègue et conseillère de l'époque devenue très vite une amie, Anne Libois (j'en profite pour lui faire un clin d'œil et la remercier !), m'a conseillé de suivre la formation de conseillère en mobilité. J'ai adoré suivre cette formation, permettant, outre un apprentissage de cette matière, d'échanger et de rencontrer des acteurs de différents services publics, entreprises, sociétés...

Le rôle de responsable des projets FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) m'a rapidement été confié au sein de la direction : aménagement des quais de Meuse à Liège entre le pont de Fragnée et le rond-point des Prémontrés (projet lié au réaménagement de la place à l'avant de la gare des Guillemins et à la future passerelle qui reliera l'esplanade au parc de la Boverie), aménagement du Boulevard Urbain entre les rues du Charbonnage et de Boncelles, aménagement de la rue Cockerill à Seraing.

J'assume également le rôle de « Madame Vélo » de la direction, faisant le relais auprès de mes collègues afin d'étoffer le réseau RAVeL et son lien avec les autres infrastructures cyclables. Je suis aussi chargée de la mise en œuvre des projets liégeois du plan « Wallonie Cyclable ». J'exploite mes différentes formations complémentaires de conseillère en mobilité et de conseillère en urbanisme et développement durable, pour mener à bien les projets sur lesquels je travaille activement tous les jours.

Liégeoise depuis toujours, sans voiture personnelle et par ailleurs cycliste au quotidien pour me rendre

au travail, je voudrais que l'intermodalité soit mieux organisée à Liège. Je plaide pour davantage d'aménagements cyclables et moins de voitures... Mais pour ce faire, il faut donner l'envie mais surtout la possibilité aux automobilistes de revoir leurs moyens de transport et de se diriger vers des modes collectifs (transports en commun, covoiturage) et actifs (marche à pied, vélo).

Loin des klaxons et des embouteillages perpétuels de certaines villes comme New Delhi, Liège évolue dans ce sens (je pense au plan Wallonie Cyclable qui lui permet d'améliorer fortement son réseau cyclable), mais elle a encore du chemin à parcourir ! Je me réjouis de l'arrivée du tram et de la mise en place prochaine de parkings de dissuasion. Du côté ferroviaire, je pense qu'il y a aussi un vrai challenge à relever ! Finalement, j'espère que la communication vis-à-vis des citoyens, trop souvent négligée, ira de pair avec le développement de tous ces nouveaux projets.

Contact : Lucie GÉRARDY
lucie.gerardy@spw.wallonie.be

> Rencontre annuelle des CeM

Liège et son tram à l'honneur

C'est au cœur de la Cité ardente, que s'est tenue la quinzième rencontre annuelle des Conseillers en mobilité. Trente nouveaux CeM y ont reçu leur diplôme. Cette journée s'est déroulée sous le signe du projet du tram : l'un des plus importants chantiers de mobilité en cours en Wallonie aujourd'hui. Genèse, objectifs, planning, conséquences sur la desserte en transport public mais aussi sur le devenir de la ville de Liège, communication... le tram a été décliné sous toutes ses facettes.

Rappelons que le tram s'est imposé comme la seule alternative possible à la saturation du réseau de bus actuel. La situation a été objectivée sur base des comptages réalisés, qui ont conduit à la nécessité de mettre en place un mode de transport collectif structurant, et



Liège : Pont d'Avroy - Source : SRWT

a été confirmée dans l'étude du Plan urbain de mobilité (PUM).

Il s'agit d'un projet emblématique et fédérateur, dont l'utilité et l'intérêt sont partagés par de nombreux techniciens. C'est un « trio » qui a présenté le projet et son état d'avancement. Jean-François Leblanc, CeM, de la cellule stratégique de la Ville de Liège, en gère la coordination. Jacques Bertrand, CeM également, assure le suivi pour la SRWT. Renaud Kinet, responsable du service urbanisme, inscrit le projet dans sa dimension territoriale, à travers la plus-value qu'il va apporter à la ville et à la vie quotidienne, son impact paysager, la requalification d'espaces publics qui en découle, les nouveaux développements urbains qui se greffent dans son périmètre, car le tram constitue un outil de rénovation urbaine qui permet de travailler notamment sur les dents creuses, les cicatrices...

Le projet intègre également une restructuration progressive du réseau de bus avec du rabattement vers le tram aux pôles d'échange. La rupture de charge devra être compensée par le gain de temps et de ponctualité du trajet en tramway. Des parcs-relais sont programmés, ils sont calibrés sur le trafic entrant et sur les possibilités techniques de réalisation.

Michel Colinet, responsable de la communication à la SRWT, a fait part des initiatives mises en place en la matière. Celles-ci ont profité de l'expérience, toute récente, du métro léger de Charleroi. Elle se base sur l'information, l'interaction et la création de la Maison du tram. De nombreux canaux doivent être sollicités pour permettre une appropriation du projet par les habitants à tous les stades de celui-ci. A cet égard, c'est la distribution de feuillets toutes-boîtes qui reste le meilleur outil car elle conduit à des contacts et des échanges directs avec la population et les commerçants.

La matinée s'est poursuivie avec la présentation par Marie-Claire Schmitz, Madame vélo de la Ville de Liège, de l'état d'avancement du Plan communal cyclable et de ses premières réalisations concrètes sur le terrain.

Les intervenants du jour ont également mis en exergue un des facteurs clés du succès du projet, à savoir la mobilisation de tous les acteurs liégeois de la mobilité, et bien sûr un travail d'équipe et de collaboration étroite. L'union a fait et continuera à faire le tram !

Pour en savoir plus :

mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-conseiller-en-mobilite/etre-conseiller-en-mobilite/la-rencontre-annuelle.html

Film sur le tram : <https://vimeo.com/87384963>.



Formation de base des CeM - Source : ...

Formation CeM : une évolution pour mieux répondre aux besoins

La formation de Conseiller en mobilité vient de subir un profond remaniement. Elle s'articule dorénavant autour de deux volets distincts :

- Tous les candidats CeM (communes, zones de police, Région, sociétés de transport en commun, associations...) doivent suivre huit modules de deux jours (soit 16 jours). Ceux-ci présentent les éléments de base de la problématique de la mobilité avec une approche transversale, multimodale et pluridisciplinaire, selon le principe STOP¹. Cette formation (taux de participation exigé : minimum 85%) conduit à la remise d'un « **certificat de Conseiller en mobilité** ».
- Les CeM communaux doivent compléter leur cursus en suivant une formation complémentaire composée de 6 jours d'ateliers. L'objectif est de leur permettre d'acquérir l'autonomie technique requise pour exercer leur fonction (rappel des acquis de la formation de base, mise en pratique sous forme d'exercices et confrontation de ces enseignements au terrain). Ce second volet est réservé en priorité aux CeM communaux mais est accessible à tout CeM intéressé (taux de participation exigé : 100%). A l'issue de celui-ci, une vérification des connaissances portant sur l'ensemble des cours (22 jours) sera organisée (méthodologie en cours de réflexion) et se soldera par un certificat de « **Conseiller en mobilité qualifié** ».

Ces changements permettront, nous l'espérons, de mieux rencontrer les besoins de chaque candidat CeM et de lui fournir les outils nécessaires à l'exercice de sa fonction, quel que soit son secteur professionnel.

¹ Le principe « STOP » consiste à donner la priorité, aux piétons (Stappen), aux cyclistes (Trappen) et au transport public (Openbaar vervoer) par rapport au déplacement en voiture individuelle (Personenwagen).





16-22 SEPTEMBRE
**SEMAINE
DE LA MOBILITÉ**



> Sensibilisation

La Semaine de la Mobilité sera celle de tous les défis !

Comme chaque année, la Semaine de la Mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre dans toute l'Europe. Visant d'abord une sensibilisation du grand public à une utilisation plus rationnelle de la voiture et aux avantages des modes de déplacement alternatifs, le Service public de Wallonie propose cette année aux communes d'encourager, de promouvoir, voire d'accompagner des « défis » au sein de leur territoire. Ce concept conduit à tester durant cette semaine phare d'autres comportements de mobilité.

Des défis pour tous

Le défi de l'administration communale vise à convaincre un maximum d'employés de se passer de leur véhicule durant cette semaine et de tester d'autres modes de déplacement, en se fixant un objectif – réaliste – de part modale. Enfin il s'agit de les encadrer en les informant et en les soutenant dans leurs efforts.

Pour les autres défis, le rôle de la commune sera de tenter de convaincre les publics cibles de s'engager dans la démarche en informant la population via ses outils de communication propres, en contactant les écoles les plus accessibles et a priori motivées, en sollicitant les entreprises...

Le défi des familles, c'est une semaine sans voiture. Cela concerne des familles wallonnes qui, se déplaçant actuellement en voiture, opteront pour d'autres modes de transport pour leurs déplacements domicile-travail, domicile école, crèche...

Le défi des écoles s'adresse aux directions, aux enseignants des écoles et aux associations de parents qui montent un véritable projet d'école autour de la mobilité.

Le défi des entreprises vise les entreprises qui vont réaliser des actions spécifiques de sensibilisation pendant la Semaine de la Mobilité en mobilisant les directions. Le trophée mobilité des entreprises sera offert à la plus créative, qui aura réussi à mobiliser la plus grande part de son personnel.

D'autres idées, d'autres projets gardent bien sûr leur

place durant cette semaine de sensibilisation.

Le Service public de Wallonie a préparé, à l'intention des communes et des autres acteurs concernés, des fiches pratiques afin de faciliter les initiatives en la matière. Celles-ci proposent des idées d'actions, des conseils... Il met aussi à leur disposition divers outils : un kit de communication avec les affiches, les logos et autres visuels, des textes génériques, un modèle de communiqué de presse... Le tout est disponible en téléchargement sur le site de la Semaine de la Mobilité : www.semainemob.be.

Des « Mobiguïdes » dans douze villes wallonnes

Une équipe de Mobiguïdes circulera afin de récolter l'avis des citoyens sur la mobilité. Ces cyclistes seront équipés de tablettes multimédia et d'un mobicycle (vélo équipé d'une remorque avec écran géant).

- samedi 13/09 : Braine-le-Château dans le cadre du Beau vélo de Ravel ;
- mardi 16/09 : marché de Louvain-la-Neuve et marché du terroir à Nivelles ;
- mercredi 17/09 : marché de Huy ;
- jeudi 18/09 : marché de Tournai ;
- vendredi 19/09 : La Louvière, dans le cadre de l'événement vélo ;
- samedi 20/09 : Liège et marché de Verviers ;
- dimanche 21/09 : marché de Charleroi et marché de Mons ;
- lundi 22/09 : Namur et marché de Ciney.

19 septembre : l'événement vélo, ce sera à La Louvière

Après Namur en 2012 et Liège en 2013, c'est au tour de La Louvière d'accueillir l'événement vélo de cette Semaine de la Mobilité. Au programme : animations vélo dès 16h, chorégraphie à vélo et cortège à vélo à 18h30, remise des labels vélo-actifs à 19h30 et concert gratuit de Rock En Stock à 20h. Le tout dans le cadre de l'opération « Tous vélo-actifs ». Cette action du plan Wallonie Cyclable accompagne 25 employeurs qui développent une véritable politique vélo au sein de leur entreprise, institution ou université.

Contact : Pauline CAXTON et Christophe BLEROT,
semaine.mobilite@spw.wallonie.be
www.semainemob.be

Les piétons en Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'un Plan piéton en 2012. Depuis lors, un rendez-vous annuel permet de faire le point sur l'état d'avancement de cet ambitieux projet.

Au programme, la présentation de deux publications complétant le vade-mecum piéton : les « Directives pour une ville conviviale pour les piétons - GO10 » et l'actualisation du vade-mecum PMR, aujourd'hui intitulé « Cahier de l'accessibilité piétonne ». Par ailleurs, la Région vient d'entamer sa démarche « PAVE » - « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public ». Au terme d'un travail qui s'étalera de 2014 à 2018, ce concept français va se pencher sur l'ensemble des voiries bruxelloises. Signalons aussi la publication d'un inventaire des voies lentes. Celui-ci fait aujourd'hui l'objet d'un sympathique carnet à glisser dans la poche et reprend un plan détaillé de tout le territoire de la Région.

La matinée était présidée par Sonia Lavadinho, du bureau suisse bfluid, spécialiste en « stratégie piétonne », selon ses propres paroles, bien connue des CeM qui ont participé à la rencontre annuelle de 2013. Elle a ponctué de commentaires très pertinents l'ensemble des interventions. En voici quelques-uns à méditer :

- « parlons plutôt de « marche augmentée » car ce concept intègre la dimension intermodale de la marche comme chaînon du déplacement ;
- la marche, c'est pour l'efficacité et pour le plaisir ;
- le maillage doit être le plus fin possible ;
- le piéton a aussi besoin d'autoroutes, donc d'un réseau structurant ;
- toujours se demander si la mesure envisagée va convaincre de nouveaux piétons ;
- travailler d'abord sur les lieux où le potentiel piéton est important et non sur ceux où ils sont déjà très nombreux ;
- si les moyens budgétaires sont limités, intervenir d'abord sur les carrefours ;
- supprimer les feux tricolores en centre-ville ;
- arrêter de vouloir canaliser les cheminements piétons ;
- éviter les situations handicapantes en plaçant des mobiliers et autres équipements qui vont constituer des obstacles ;
- priorité à la maintenance et à l'entretien ;
- il n'y a pas un piéton universel mais des piétons rapides et des piétons lents, des quotidiens et des occasionnels : ils n'ont pas les mêmes besoins ;
- viser le transfert modal et chercher à sortir les gens

de leur voiture ;

- ne pas se focaliser sur les déplacements des pendulaires mais miser sur les déplacements de loisirs ;
- privilégier les zones de rencontre et résidentielles plutôt que les piétonniers : le « frottement » entre piétons et automobilistes a du bon ! »

Pour en savoir plus : www.bruxellesmobilite.irisnet.be/news/mettre-le-pieton-au-centre-du-debat/

Deux nouveaux points vélo en Wallonie

Signalons la création d'un point vélo à Charleroi et d'un autre à Gembloux. Ils s'ajoutent à ceux de Namur, Liège, Ottignies et Mons. Sont encore programmés, dans un proche avenir : Ath, Arlon, Braine-l'Alleud, Louvain-la-Neuve, Tournai et Nivelles.

Le principe du point vélo est d'offrir, en gare, plusieurs services aux navetteurs : du parking sécurisé, de la petite réparation, de la location de vélo, de la vente de vélos recyclés... Celui de Charleroi Sud est ouvert du lundi au vendredi de 11h à 19h et a été confié à la SCRL Brillo. A Gembloux, c'est Pro Velo qui accueille les visiteurs du lundi au vendredi de 15h à 19h.

L'ouverture de ces points vélo s'inscrit dans le cadre du Plan Wallonie cyclable, comme une réponse à l'objectif opérationnel « Faciliter l'accès au vélo pour tous ». Ils font partie du réseau des ateliers mécaniques vélo : l'HeureuxCyclage.be.

Les SUL ont dix ans !

Depuis le 1er juillet 2004, les gestionnaires de voirie belges ont l'obligation de mettre en contresens cyclable les sens uniques répondant à certains critères. Cette ouverture des sens uniques est précieuse pour les déplacements à vélo. Le GRACQ a fêté le 1er juillet, les 10 ans des sens uniques limités. Si certaines villes et communes se sont révélées exemplaires en la matière, d'autres ont malheureusement encore beaucoup de pain sur la planche !



Stapas.bxl - Le plaisir de la marche grâce aux voies lentes.



> Transport en commun

Des lignes de bus accessibles

L'accessibilité des lignes de bus aux personnes à mobilité réduite constitue un enjeu de taille, régulièrement revendiqué par celles-ci. Le 11 octobre 2013, le Groupe TEC signait une convention, qui prévoit la réalisation d'un audit de 186 lignes en Wallonie, avec les associations représentant ce public-cible.

Une ligne accessible : quand ?

Sur base des termes de la convention, une ligne est considérée comme accessible lorsque 70 % des usagers embarquent et débarquent à des arrêts « conformes » ou « praticables ». Des pictogrammes sont alors apposés aux arrêts concernés.

Arrêt conforme, praticable ou impraticable ?

Le degré d'accessibilité de chaque arrêt doit donc être qualifié. Il est considéré comme « conforme » lorsque la personne voiturée peut monter dans le bus sans aide, il est « praticable » lorsque celle-ci peut embarquer avec l'aide de quelqu'un, ou alors il est classé comme « impraticable ».

Dans un premier temps, les interventions portent sur les arrêts qui nécessitent peu de travaux pour rendre rapidement accessibles les lignes qui peuvent l'être.

Les outils nécessaires

La démarche d'audit est en cours. Elle nécessite un bus équipé d'une lame, un mètre pour mesurer la zone de retournement des PMR voiturées et la largeur du passage qui conduit à l'arrêt, et un niveau pour mesurer la pente d'accès au bus lorsque la lame est déployée.

Plus d'un quart des lignes ont été auditées à ce jour.

Contacts : www.infotec.be.

Un arrêt est « conforme » lorsque :

- le revêtement est stable, dur, non glissant et sans relief ;
- la pente de la rampe d'accès au bus (lame déployée) se situe entre 0 et 10 % ;
- la zone de retournement est de minimum 2,4 x 2,4 m ;
- le passage menant au point d'embarquement est d'au minimum 0,85 m ;
- des dalles podotactiles sont présentes.

Un arrêt est « praticable » lorsque :

- le revêtement est stable ;
- la pente de la rampe d'accès au bus (lame déployée) ne dépasse pas 20 % ;
- la zone de retournement est de minimum 1,9 x 1,9 m ;
- le passage menant au point d'embarquement est d'au minimum 0,85 m.

Si ces derniers critères ne sont pas rencontrés, l'arrêt est déclaré « impraticable ».

> Entreprises

Diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail : quatrième édition

La Loi-programme du 8 avril 2003 impose aux entreprises et aux organismes publics situés sur le territoire belge, qui emploient plus de 100 travailleurs en moyenne (ainsi que dans chacune de leurs unités d'établissement comptant au moins 30 travailleurs), de réaliser un diagnostic mobilité.

L'exercice a pour but de rendre compte des comportements en matière de déplacements domicile-travail



Arrêt praticable « Temple » et arrêt impraticable « rue de Douv » - Sources : TEC Halnaut.

des travailleurs. La démarche doit être effectuée tous les trois ans. Cette quatrième édition concernera la situation au 30 juin 2014 et les données devront être transmises le 31 janvier 2015 au plus tard.

Si l'objectif de cette loi est de disposer d'un outil statistique permettant, in fine, d'améliorer la gestion de la mobilité, peu de données ont jusqu'à présent été réellement exploitées dans ce sens. Dès lors, suite à la publication des résultats de l'enquête 2011, des questions relatives à la méthodologie et aux impacts réels de cette obligation ont été posées aux autorités fédérales.

En concertation avec le Service public fédéral Mobilité et Transport, l'Union wallonne des entreprises avec les organisations patronales bruxelloise (BÉCI), flamande (VOKA) et fédérale (FEB), ont mené, dans le courant 2013, une réflexion de fond. Une note d'orientation a été formulée sur base des résultats d'un sondage réalisé auprès de 3 000 entreprises.

Un important travail de collaboration entre ces acteurs a été réalisé et a permis d'aboutir à la conception d'un questionnaire simplifié. Celui-ci met aujourd'hui à la disposition des entreprises et organismes publics concernés un outil d'aide pour le compléter, suggère des recommandations adaptées aux résultats, et propose un module de feedback reprenant des bonnes pratiques. Cette évolution devrait mieux répondre aux attentes et contribuer plus utilement à mettre en place des actions en faveur de la mobilité durable.

Pour accompagner et guider les entreprises et organismes publics à travers ces nouveautés, des séances d'information ont été organisées par la Cellule mobilité de l'UWE, le Service public fédéral (SPF) Mobilité et Transport, ainsi que le Service public de Wallonie (SPW) au printemps de cette année¹. Les participants sont repartis avec les clés leur permettant de se familiariser avec ces nouveautés, et ont pu identifier les organismes pouvant les accompagner durant le processus. Désormais, il faut se mettre à la tâche !

Vous êtes une administration, une entreprise publique ou un organisme sans but lucratif situé sur le territoire wallon et vous êtes concerné par l'enquête : vous pouvez bénéficier gratuitement du service Diagnostic mobilité proposé par le Service public de Wallonie (SPW).

Vous êtes une entreprise privée ou un organisme à but lucratif, contactez la cellule mobilité de l'Union wallonne des Entreprises (UWE).

Contacts :

enquetewww@mobilite.fgov.be, tél. :02 / 277.36.14
mobilite.belgium.be/fr/mobilite/domiciletravail/
Christiane CHERMANNE, diagnostic.mobilite@spw.wallonie.be
mobilite.wallonie.be/home/outils.html
Benoit MINET, benoit.minet@uwe.be
www.mobilite-entreprise.be/mobilite-entreprise

¹ Pour visionner la séance d'information du 1er avril 2014 à Namur : mobilite.wallonie.be/news/lobligation-federale-de-diagnostic-mobilite-une-reelle-opportunitite-po.

Question de CeM

Quel avenir pour le stationnement alterné ?



E11



E5



E7

Chaque riverain souhaite que le stationnement soit autorisé de son côté. Les raisons invoquées sont multiples. Lorsque le stationnement ne peut être prévu de chaque côté des voies de circulation et que les avantages et inconvénients de l'organiser d'un côté ou de l'autre sont à peu près les mêmes, le stationnement alterné constitue un compromis. Que prévoit le code de la route ? Deux possibilités apparaissent.

1° Une réglementation ponctuelle du stationnement dans l'une ou l'autre rue. L'article 70 propose les signaux E5 et E7 signifiant l'organisation d'un stationnement semi-mensuel. Il précise que « Le changement de côté de la chaussée doit se faire le dernier jour de chaque période entre 19 h 30 et 20 heures. »

2° L'instauration de la mesure dans toute une agglomération. A cet effet le code de la route prévoit le signal E11. Les modalités sont précisées à l'article 26. Le signal E11 est placé au-dessus du signal F1, F1a ou F1b. Et « Le stationnement sur la chaussée n'est alors autorisé du 1er au 15 du mois que du côté des immeubles portant des numéros impairs et du 16 à la fin du mois que du côté des immeubles portant des numéros pairs. L'absence de numérotation d'un côté de la chaussée équivaut à une numérotation impaire si les immeubles de l'autre côté portent des numéros pairs et à une numérotation paire si les immeubles de l'autre côté portent des numéros impairs. ». La même règle quant aux modalités de changement de côté est d'application que pour les signaux E5 et E7.

Ce type de stationnement, que la mesure soit ponctuelle ou instaurée dans toute une agglomération, pose différents problèmes et l'on évoque régulièrement la possibilité de le faire disparaître. En effet, la distraction de certains conducteurs entraîne parfois des difficultés de passage et même en cas de respect des règles, la circulation de gros véhicules tels que les bus se fait difficilement les jours et heures où il faut changer de côté. Un autre problème est l'impossibilité réglementaire de prévoir des réservations de stationnement pour certaines catégories d'usagers et notamment les handicapés. En effet, le placement du signal « P » a pour effet de créer une zone où le stationnement alterné n'est plus d'application, ce qui revient à dire que les personnes handicapées pourraient stationner dans cet emplacement même pendant la « mauvaise » quinzaine et l'instauration d'emplacements de stationnement de part et d'autre de la rue ne changerait en rien la problématique.

Enfin, si le stationnement alterné général dans toute une agglomération diminue théoriquement le nombre de signaux à mettre en place, la nécessité d'y apporter des dérogations ponctuelles entraîne le placement d'autres signaux et ce parfois en nombre important.

Cette question a régulièrement été évoquée ces dernières années. Si le système de l'alterné général a presque disparu, le système « classique » d'alterné est toutefois d'application dans 371 villes et communes (80 % de communes flamandes et 50 % de communes wallonnes – chiffres 2012).

Avec la collaboration de Francis Meunier – SPW-DGO2.



> Conseils de lecture



Comité 21, **Du quartier au territoire : agir ensemble pour des mobilités urbaines durables**, Victoires Editions, 2014.

La transition énergétique, la crise économique et la recherche d'économies dans les dépenses publiques, questionnent la manière de penser et vivre la ville, et de s'y déplacer ! Le Comité 21 consacre son nouvel ouvrage aux nouvelles formes de mobilité urbaine qui prennent en compte ce contexte

profondément renouvelé. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs urbains en leur fournissant des recommandations en faveur de politiques urbaines de déplacements plus durables.



Piéton, usager des lieux publics, un jalonnement pour tous – Le concevoir, le mettre en œuvre et l'entretenir, Certu, (Dossiers ; 278), décembre 2014.

La marche redevient un mode de déplacement à part entière. Pour atteindre ses destinations, le piéton a besoin de se repérer, de s'orienter et de se localiser. L'objectif de ce dossier est d'aider les collectivités et les concepteurs à élaborer

et à implanter un jalonnement capable de faciliter la recherche d'itinéraire, le repérage et l'orientation des piétons et des usagers de lieux publics. A lire pour compléter notre Cémathèque sur la marche qui vient de paraître...

Le CeMaphore, n°119 Juillet - Août 2014

P8

Le CDDM est à votre disposition pour vos recherches de documentation, que vous soyez ou non Conseiller en mobilité.

Info : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Contact : Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
Fax : 081 77 38 22
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@spw.wallonie.be
cem.mobilite.wallonie.be

> Agenda

Du réseau

- Automne 2014. Démarrage d'un **nouveau cycle de formation de base**

Infos : Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99
bernadette.gany@spw.wallonie.be
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
brigitte.ernon@spw.wallonie.be
mobilite.wallonie.be

Hors réseau

- Du 16 au 22 septembre 2014. **Semaine de la Mobilité**. Le 19 septembre 2014. **Journée vélo**, à La Louvière

Infos : Semainemob.be

- Le 19 septembre 2014. Colloque « **Qu'attendent les entreprises en termes d'accessibilité ? Les transports collectifs en question** », à l'Aula Magna à Louvain-la-Neuve.

Infos : mobilite@uwe.be

- Du 22 septembre au 18 octobre 2014. Concours **Bike2school**. Inscriptions avant le 22 septembre.

Infos : www.bike2school.be

- Les 18 et 19 octobre 2014. **Rendez-vous sur les sentiers**.

Appel à projets ouvert à tous. Inscription avant le 30 septembre pour figurer dans la liste d'activités de l'action.

Infos : rdvs@sentiers.be, tél. : 081 39 08 11

Inscriptions :

www.sentiers.be/agir-pres-de-chez-soi/rendez-vous-sur-les-sentiers/rdvs-formulaireinscription/

> Humour



Photo de couverture - Formation de base des CeM - Source : SPW-DGO2



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES**

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur

<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

